

AXA Running Team

AXA Running Team

Règlement

Buts de la section

Nous réunir dans et en dehors du milieu de travail pour nous adonner à notre sport favori : la course à pied.

Dans le groupe AXA, nous sommes regroupés en services, départements, etc., suivant les besoins de l'entreprise, les aptitudes de chacun ou le hasard, et sur différents sites.

Nous voulons nous regrouper non plus sur base de critères professionnels, mais d'un hobby commun : courir.

Un autre but est d'initier, d'encadrer et d'encourager d'autres membres du personnel « débutants », désireux de découvrir les bienfaits du jogging, dans une optique bien-être et santé autant que dans un esprit « compétition ».

Qui peut faire partie de la section

La section est ouverte aux membres du personnel AXA.

La section fait partie du Royal Cercle Sportif et d'Agrément d'Axa (RCSAA).

Les membres du personnel doivent adhérer au RCSAA et s'acquitter de la cotisation mensuelle (50 cents en 2009)

Le formulaire d'adhésion au RCSAA est disponible sur l'Intranet Affinity.

Les anciens membres du personnel restent affiliés tant qu'ils ne demandent pas d'être désaffiliés.

La section est ouverte également aux conjoint/cohabitant et enfants faisant partie du ménage du membre du personnel.

Ils sont considérés comme membre du personnel assimilé.

Pour les personnes qui ne sont pas membres du personnel Axa, l'affiliation doit être approuvée par le comité pour autant que ces personnes aient un lien avec AXA.

Activités de la section

Afin de rencontrer au maximum les intérêts de chacun, nous essayons de diversifier nos activités. Voici les activités qui composent le programme de la section.

- Participation à des courses, souvent appelées "jogging" par les organisateurs.
Cette rubrique comprend notamment les grandes courses populaires comme les 20 Km de Bruxelles, mais aussi :
 - des courses faisant partie d'un challenge (Brabant wallon, Delhalle, Hainaut, Namur, Flandre...);
 - des joggings et autres courses.
 - des Trails (Course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés et courus en semi-autosuffisance.)
- Participation à des épreuves relais par équipe comme Les Relais Givrés, L'Ekiden ...
- Participation aux cross organisés dans le cadre de l'Interbanques
Informations sur le site <http://www.kibsu-ursib-athletics.org/>

Ils se déroulent entre le 1er octobre et le 31 mars.

Ces courses sont destinées à ceux qui aiment les distances plus courtes et (ou) désirent garder leur condition tout au long de la saison hivernale.

L'Interbanques organise également un championnat sur piste au mois de juin.

- Organisation d'un cross Interbanques AXA Belgium.
Nous l'organisons toujours le dernier samedi du mois de janvier au matin.
- Organisation de 2 épreuves appelées « Les Foulées Estivales » et « Les Foulées Hivernales »
L'une se déroule fin juin, l'autre vers la mi-décembre.
- Des entraînements au départ des sites de travail.
AXA met à disposition sur certains sites, une infrastructure permettant de se changer et de se doucher.
C'est possible actuellement sur les sites de Bruxelles à Trône et Marnix.
Rendez-vous dès 12h05 aux vestiaires et départs en groupes selon les personnes présentes.
Site Trône : Vestiaires au -2. Jogging au parc de Bruxelles et Cinquantenaire.
Site Marnix : Vestiaires au -2
Pour plus d'information, veuillez contacter le représentant du site. (Voir ci-dessous)
- Coaching et plan d'entraînement
Organisation de Start 2 Run au départ du site Trône au printemps, suivi d'un GOTO 10km en automne.
Différents groupes sont coachés pour des objectifs particuliers.
Des joggeurs plus expérimentés peuvent à la demande fournir des plans d'entraînement à des joggeurs débutants ou des coureurs confirmés en fonction des objectifs de chacun.
Renseignez-vous auprès du comité et des coaches.
- Organisation d'un voyage annuel.
Un voyage est, dans la mesure du possible, proposé chaque année.
Il s'agit en général d'un voyage d'un long week-end dans un pays proche incluant la participation à un marathon ou Trail long et d'autres distances plus courtes.
Ce voyage est l'occasion de se retrouver toutes et tous dans un autre cadre.
Les compagnes et compagnons y sont les bienvenus.
Une personne centralise l'organisation de l'activité (inscription, réservations, organisation, information par mail).
Le comité approuve le budget par personne.
Les montants sont payés uniquement sur le compte de la section par les participants.
Les paiements doivent être sur le compte avant une date donnée et dans tous les cas avant l'événement.
En fonction du budget annuel, le comité évalue l'intervention possible de la section dans les frais des participants.
En cas de limitation de places pour le voyage, le comité donnera la priorité d'inscription aux membres qui ont aidé à une de nos organisations de l'année précédente, cross, foulées, Télévie, Relais pour la vie. Le comité communiquera la décision prise.
L'intervention pour le voyage n'est distribuée qu'aux personnes ayant aidé à une de nos organisations de l'année précédente.
- Repas annuel.
Une personne centralise l'organisation de l'activité (inscription, réservations, organisation, information par mail). Le comité prend à sa charge les apéros ou une partie du repas en fonction du budget.

Organisation

Le comité

Le comité est composé des 3 fonctions ci-après :

- Le Président
- Le Secrétaire
- Le Trésorier

Sa composition actuelle est la suivante :

- Pierre Montero (Président)
- Jean-François Mourmaux (Secrétaire)
- Yves Delvaux (Trésorier)

Son rôle est d'organiser et diriger les activités de la section et de gérer le budget accordé par le comité central du cercle sportif, en bon père de famille.

Les élections des membres du comité se déroulent tous les 2 ans (années impaires).

Une Assemblée Générale a lieu chaque début d'année. Une convocation par mail ou courrier est expédiée au minimum 15 jours à l'avance pour prévenir de cette dernière. Cette convocation comprend un Ordre du Jour.

Tout membre qui le souhaite peut demander qu'un ou plusieurs sujets soient discutés lors de l'Assemblée Générale, pour autant qu'il ait adressé par écrit, ou par mail, les sujets de discussion au Comité dans un délai de trois semaines minimum avant l'Assemblée Générale. Le Comité examine la requête décide d'inscrire ou non le sujet demandé à l'Ordre du jour. Tout refus éventuel sera dûment justifié au demandeur par le Comité.
Lors de l'Assemblée Générale, ne peuvent voter que les membres affiliés depuis un an, quel que soit le sujet :
élection du comité, destination du voyage annuel, budget,...

Les collaborateurs du comité

Le comité se fait aider pour différentes tâches par d'autres membres de la section.

Responsable Cross : Jean-Marie Janssens et Francis Laenens représentent la section auprès de l'URSIB et organisent notre cross.

Responsable Foulées : Pierre Montero coordonne l'organisation des Foulées AXA.

Responsable Communication : Jean-François Mourmaux.

Responsable Site Web : Pierre Montero

Responsable Organisation Voyages : Jean-François Mourmaux et Roger Verelst.

Responsable Traduction : Yves Meurisse et Sofie Cortvriendt se sont proposés pour traduire les communications et documents de la section

Représentant au niveau des sites:

Bruxelles Trône : Pierre Montero

Bruxelles Marnix : Marguerite Farnier

Anvers : Peter Van Loock

Les coaches : Olivier Gausset, Yves Delvaux, Jean-François Mourmaux, Olivier Moreaux et Pierre Montero.

Le site web

Depuis 2005, la section possède son site web : www.art-running.be

Celui-ci est accessible depuis l'intérieur d'AXA et ce même sans connexion Internet.

Le site est bien sûr accessible via Internet également.

Vous pourrez y trouver le programme des courses, le détail des courses et parfois un lien vers le site de la course, les résultats des courses, des commentaires, les documents officiels et un formulaire pour s'affilier à la section.

Une fois connecté via un mot de passe, cela vous permet de consulter les coordonnées de tous les membres, d'indiquer vos participations aux courses, de mettre des commentaires sur les courses et résultats.

Ces pages ne sont consultables que par les membres de la section.

A la suite d'une nouvelle inscription, le nouvel inscrit se verra créer son profil sur le site et recevra son mot de passe par mail.

Le Calendrier

Le calendrier annuel reprend des courses de qualité retenues en fonction des suggestions des membres et de l'expérience personnelle du comité. Il est approuvé chaque année lors de l'Assemblée Générale.

Ce calendrier est disponible sur le site web de la section : www.art-running.be

Ce calendrier est susceptible de modification en fonction :

- des nouvelles organisations qui s'avèrent intéressantes ;
- de la perte de qualité d'organisations qui auraient été retenues.
- de proposition de course par un membre du club.

➤ Il est recommandé de signaler une future participation dans le calendrier du site.

➤ Il est donc important que les membres fassent parvenir régulièrement au comité, leurs appréciations sur les différentes épreuves.

Les Inscriptions aux courses

Le Comité se charge de la préinscription et du paiement de certaines courses (ex : Relais Givrés, l'Ekiden et les courses du voyage annuel organisé par le comité) figurant au calendrier annuel de la section.

A cette fin, un mail est envoyé à tous les membres quelques semaines avant la course, il suffit d'y répondre avant la date indiquée si vous désirez y être inscrit.

Le Comité se chargera alors de procéder aux inscriptions et au paiement global.

Attention : Pour les autres courses, chacun se charge de s'inscrire personnellement auprès des organisateurs. Le comité reste bien entendu à disposition pour donner les renseignements pratiques concernant ces courses qu'elles soient au calendrier ou hors programme.

Les Résultats

Les résultats de toutes les courses sont publiés par le comité sur le site web de la section.
La publication devrait intervenir le plus vite possible car elle entretient un suspens et une émulation entre nous.
Ne sont repris que les coureurs s'étant inscrit sous le club "**AXA TEAM**" et/ou ayant couru avec les couleurs AXA.

Deux challenges permettent de féliciter les membres de la section :

- le **Challenge de la régularité** récompense le membre ayant participé au plus grand nombre d'épreuves proposées par la section. En cas d'égalité, c'est le plus grand nombre de kilomètres parcourus qui départagera les ex aequo, si une nouvelle égalité existe, c'est le plus âgé qui l'emportera.

- le Challenge **Super Runner** récompense le coureur ayant réalisé les meilleures performances dans toutes les catégories existantes (cat0 : cross et Relais, cat1 : < 10km, cat2 : 10 à 15 km, cat3 : 15 à 20 km, cat4 : 20 à 25 km, cat5 : > 25 km).

Le classement reprend ainsi les deux meilleures performances dans chaque catégorie en multipliant la position d'arrivée par 100 et en divisant ce résultat par le nombre de participants des courses concernées.

L'aide aux différentes organisations est également prise en compte, celui qui a participé à deux manifestations ou plus se verra son score diminué de 300 pts, une manifestation =150 pts.

C'est donc le coureur qui comptabilise le moins de points à la fin de la saison qui remporte le challenge.

Les classements des challenges sont automatiquement mis à jour au fur et à mesure des ajouts des résultats.

Toutes les courses du calendrier sont comptabilisées pour ces deux challenges.

Les résultats sont proclamés lors de l'Assemblée Générale.

Le remboursement des frais d'inscription aux courses.

Les frais de participation aux courses du calendrier sont remboursés pour les membres du personnel AXA ou assimilés.

Les courses de l'année en cours ne seront remboursées qu'aux membres qui ont aidé à une de nos organisations lors de l'année qui précède.

Ne sont pas remboursées les participations à d'autres épreuves que la course à pied. (Triathlon, Duathlon, Crazy Jog, Strongmanrun, ColorRun...)

Le remboursement des courses est limité au montant des pré-inscriptions.

Le droit d'inscription ne doit toutefois pas dépasser celui d'autres courses de la même importance.

En outre, elle ne doit pas dépasser la somme de 1euro par Km de course.

Toutes les pré-inscriptions seront plafonnées au prix du marathon de Bruxelles. Ceci vaut pour les Trails et les courses longues distances.

Les demandes de remboursement se font auprès du Trésorier en lui envoyant une demande de remboursement dûment complétée (disponible sur le site web de la section : www.art-running.be).

Les droits d'inscriptions à certains Challenges (Delhalle) et/ou frais de dossard (Brabant Wallon) sont remboursables en fin d'année, à condition d'être classé dans ce(s) challenge(s) et d'en faire la demande.

Il est conseillé de faire une demande de remboursement par trimestre.

Equipements

Chaque membre se doit de porter une tenue AXA lorsqu'il participe à une épreuve pour le Team et s'inscrire à la course sous **AXA TEAM** ! Un simple T-Shirt AXA est suffisant.

Lors de l'affiliation à AXA Running Team, le nouveau membre recevra un T-shirt AXA en coton.

Lorsqu'il aura réalisé 3 courses du calendrier, il recevra le singlet AXA.

Après 5 courses, en fonction du stock disponible fourni par AXA, il recevra le complément d'équipement.

Ceux qui ont accompli le nombre de 10 courses (aides aux Foulées et cross assimilées) recevront en récompense un bon d'achat qui sera évalué chaque année par le comité en fonction du budget.

Ceux qui ont participé à l'organisation de nos activités seront récompensés.

Certaines années, le bon d'achat pourra être remplacé par un cadeau ou un vêtement d'équipement.

Assurance

Les membres du personnel et assimilés qui sont en ordre de cotisation au RCSAA sont assurés par AXA.

A noter que l'assurance ne couvre que les activités de course à pied. (Compétition, entraînement,...)

Les membres pré-retraités avant 65 ans et les autres membres non-assimilés de la section doivent prendre les mesures nécessaires pour se couvrir en cas d'accident (ou prolonger leur couverture existant avant leur pré-retraite).

Le budget

Le Budget de la section est défini et proposé à la Direction AXA en Juillet. Il couvre la saison de Juillet à Juin.

Finances

Les frais encourus par un membre doivent avoir été décidés avant l'achat par le comité de la section ou être liés à des activités décidées par ce même comité. Le trésorier ne rembourse que sur base de notes de frais.

Les comptes seront vérifiés annuellement par un tiers et soumis à approbation en Assemblée Générale.

Les dépenses et recettes sont classées dans des groupes permettant une vision d'ensemble.

Une personne est désignée (le président) en tant que backup. Il permettra le bon déroulement des activités et ce, uniquement en cas d'indisponibilité du trésorier et avec l'accord ou à la demande de celui-ci.

Adaptations du règlement

Les adaptations au présent règlement doivent être proposées et acceptées lors de l'assemblée générale annuelle.

Les modifications acceptées sont reprises au PV de l'Assemblée Générale et sont directement d'application.

Le document sera mis à jour dès que possible.